## TARIFS ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU BELVEDRE

- La salle du Belvédère est mise à disposition pour l'organisation de réunions, de lunchs et d'apéritifs, mais en aucun pour **l'organisation de repas assis**.
- ♣ En règle générale, la mise à disposition s'effectue à partir de 10h et le local doit être restitué en parfait état de propreté au plus tard le lendemain matin à 10h. Des aménagements peuvent cependant être accordés selon la disponibilité de ladite salle.
- Les demandes de mise à disposition de la salle du Belvédère ne sont pas accordées aux personnes non majeures.
- Les personnes résidant sur la commune sont prioritaires pour la mise à disposition de la salle du Belvédère.
- ♣ En cas de demandes multiples pour une même date, la priorité sera donnée au premier inscrit, mais la mise à disposition ne sera définitive qu'à la signature de la convention et au versement de la caution.
- l'effectif maximum admis dans les locaux est de 245 personnes
- L'occupant doit avoir souscrit une <u>police d'assurance</u> couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux.

## **TARIFS**

✓	Associations Serroises	Gratuit
✓	Associations non serroises :	180 €/jour
✓	Particuliers serrois :	150 €/jour
✓	Particuliers non serrois :	230 €/jour
✓	Entreprises:	32 <b>0 €/jo</b> ur
✓	Institutionnels:	gratuit
✓	Prêt de matériel vidéo :	50 € forfait (hors institutionnels)
✓	Prestations régisseurs :	tarifs du Théâtre Alexis Peyret
✓	Praticables	150€
✓	Sonorisation complète	200€
✓	Jeu de lumières	150€
✓	Console son	30€
✓	Retour scène	30€
✓	Micro et pied	10€

Caution de 800,00 € pour les dégradations à verser lors de la confirmation de réservation.

Le nettoyage de la salle après utilisation est à effectuer par chaque utilisateur. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 130 € est facturé.